

SOCIÉTÉ DES MINES D'OUJDJA

S.A., 26 oct. 1916, p. 90 ans.

MINES D'OUJDJA (*L'Information financière, économique et politique*, 9 novembre 1916)

Sous cette dénomination, vient d'être constituée sur notre place une société au capital de 400.000 francs, pour une durée de 90 années. M. Jules de Catelin apporte à la Société, nets de tout passif :

Tous les droits que peut posséder la Société des Mines du Bou-Thaleb sur la mine Timouatine Takhilest (amalat d'Oujda) et sur la mine Kef-Tioula (amalat d'Oujda).

Tous les droits et biens mobiliers que peut posséder ledit M. de Catelin relativement aux mines du Djebel Maggaz (amalat d'Oujda).

Administrateurs : MM. Jules de Catelin ; Ferdinand Ruffier ; Léon Jumentier.

MINES D'OUJDJA (*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1921)

Les actionnaires se sont réunis, le 7 juin 1921, en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. de Catelin, président du conseil d'administration.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1920. L'exploitation a été nulle en raison des difficultés économiques qui ont marqué la deuxième partie de l'année 1920.

Par une convention passée avec la Compagnie royale asturienne, la Société des Mines d'Oujda a obtenu une clause additionnelle qui reconnaît la propriété des minerais de manganèse aux Mines d'Oujda sur les terrains qui font l'objet du contrat, — et ce moyennant une redevance de 1 fr. par tonne de mineraux de manganèse exportée ou traitée sur place, payée par Oujda à la Compagnie royale asturienne.

De même que pour les exercices antérieurs, il n'a pas été établi, pour l'exercice 1920, de compte de profits et pertes, les dépenses faites durant cet exercice ayant été considérées comme frais de premier établissement.

L'assemblée a désigné, en qualité de commissaire des comptes pour l'exercice 1921 M. Léon Lefebvre, et, à son défaut, M. Antoine Clément.

AEC 1922-537 — Société des mines d'Oujda, 27, rue Laffitte, PARIS (9^e).

Capital. — Société an., f. le 26 oct. 1916, 900.000 fr. en 1.800 act. dont 496 d'apport.

Objet. — Recherches minières région d'Oujda.

Conseil. — MM. de Catelin ¹, présid. ; F. J. Ruffier ², adm. dél. ; M[ax] Bondi, G. Duché, E[ugène] Firminhac, A. Marchis ³, T.. Smith ⁴, J. Goyard ⁵, admin.

Société des mines d'Oudjda
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 juillet 1918, p. 335)

Depuis sa constitution jusqu'à la fin de l'ex. 1917, cette société a continué, ds la région du Djebel-Maggaz (Amalat d'Oudjda), les travaux de reconnaissance du gisement de fer et de manganèse que le Syndicat marocain d'Oudjda avait découvert et sur lequel il avait déjà étendu ses prospections pdt près de trois années. Ces travaux ont confirmé et amplifié encore les découvertes du Syndicat. Le gîte, étudié à ses affleurements par tranchées ou galeries en plus de trente points différents, se manifeste comme constitué d'une couche d'hématite ayant 4 m. d'épaisseur moyenne. Il est surmonté d'une formation manganésifère, dans laquelle on a constaté des concentrations locales de minerai à haute teneur.

Le capital de cette société vient d'être porté de 400.000 à 700.000 fr.

Ces nouvelles ressources sont destinées à compléter la prospection des affleurements par la pénétration profonde dans le gisement et à ouvrir une exploitation rudimentaire de minerais de manganèse, sous le régime de la réquisition militaire.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 décembre 1918, p.655)

M. Vizioz, ingénieur civil des mines (St-Étienne, 1903), a été nommé directeur de la Société des mines d'Oudjda (Maroc).

SOCIÉTÉ DES MINES D'OUDJDA
S.A. frse au capital de 0,9 MF.

¹ Jules de Catelin (1854-1938) : futur administrateur délégué. Président d'Asphalte et pétrole (1923). Voir [encadré](#).

² F.-J. Ruffier : ingénieur des Mines (Saint-Étienne, 1888) : attaché au Boleo (Mexique), à Malfidano (Sardaigne), puis directeur des Mines de Kassandra (Macédoine) dont le conseil comprend Jules de Catelin. On le retrouve plus tard, dans le sillage de ce dernier, administrateur de la Société fermière de Ganges (Gard), de la Société minière du Nord de l'Afrique, des Usines hydroélectriques des Hautes-Pyrénées...

³ Augustin Marchis (Bône, 10 septembre 1849-Paris XVII^e, 15 mai 1928) : trésorier payeur général honoraire, commissaire aux comptes et administrateur de sociétés. Voir [encadré](#).

⁴ Tilden Smith : créateur en 1912 de la Cie générale frigorifique à Boanamary, près de Majunga (Madagascar).

⁵ Joseph Goyard (1870-1937) : officier d'artillerie jusqu'en 1900, puis dans les affaires minières et industrielles (Bou-Thaleb au côté de Jules de Catelin...). En juillet 1918, après trois ans de front, il entre à la mission franco-américaine dirigée par André Tardieu. Puis retourne en 1919 dans le privé (Mines d'Oudjda, Compagnie hispano-française de mines et minerais, Métallisation Schoop, Plakalnitz...). En 1928, il est recommandé par Tardieu à Mme Abel Ferry qui cherche un représentant pour siéger dans des sociétés auxquelles elle est intéressée (Société franco-égyptienne, Ciments de Couzon...) et qui se trouvent être dans l'orbite de la Banque Oustric. À l'automne de cette même année, il prend la présidence de Saint-Élie et Adieu-Vat (exploitation aurifère en Guyane). Après la faillite d'Oustric, il est auditionné par la commission parlementaire d'enquête.

Siège social : Paris, 27, r. Laffitte
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 289)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.
Catelin (Jules de), 67, av. Marceau, Paris ; pdt ;
Ruffier (F.-J.), 27, r. Laffitte, Paris ; adm. délégué ;
Bondi (Max), 97, r. St-Lazare, Paris ;
Traz (James de)⁶, 14, r. du Général-Foy, Paris ;
Firminach (Eugène), 50, r. de la Tour, Paris ;
Marchis (Augustin), 4, r. Balny-d'Avricourt, Paris ;
Smith (Tilden), 4, Copthall Avenue, Londres ;
Goyard (Joseph), 64, r. de Courcelles, Paris.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Lefebvre (Léon), 83, r. Taitbout ;
Clément (Antoine), 118, r. La Fontaine.

COMPTE

SOCIÉTÉ DES MINES D'OUDJDA
S.A. frse au capital de 0,9 MF.
Siège social : Paris, 27, r. Laffitte
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 285)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

Idem.

James de Traz désormais domicilié 65, r. La-Boétie, et Tilden Smith, Adelaïde House,
King Willima Street, Londres, E.C. 4.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Lefebvre (Léon), désormais domicilié 31, r. d'Amsterdam, Paris.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925

ACTIF	
Valeurs immobilières	
Droits sur gisements miniers	263.283 15
Frais de constitution et frais généraux	165.631 01
Construc. diverses, matériel et outillage	1.953 00
Travaux d'exploration	392.951 42

⁶ James de Traz (1964-1933) : ancien directeur du Comptoir industriel de France et des colonies, administrateur de la Cie du port de Fedhala. Demi-frère d'André de Traz (1863-1915), ingénieur ECP, administrateur du Bône-Guelma (1907), puis de la Société industrielle des téléphones (1908) à la suite de son oncle Édouard de Traz (1832-1918).

Valeurs mobilières	
Espèces en caisse et en banque	507 08
Actionnaires	73.125
Compte d'ordre	
Droits de transmission et divers	2.576 25
Débiteurs divers	2.223 62
Total	<u>902.260 53</u>
PASSIF	
Capital	
1.800 act. de 500 fr.	900.000 00
Compte d'ordre	
Main-d'œuvre restant à payer	1.810 00
Enregistrement et divers	450 53
Total	<u>902.260 53</u>

Société des mines d'Oudjda
(*Le Courier maritime nord-africain*, 13 juin 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue le 1^{er} juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1926, ne comportant pas de compte de profits et pertes, la société n'ayant pas encore commencé l'exploitation de ses gisements.

MINES D'OUDJDA
(*Le Journal des débats*, 6 septembre 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1927, ne comportant pas de compte de profits et pertes, la société n'étant pas encore en période d'exploitation. MM. Max Bondi et James de Traz ont été réélus administrateurs ; M. A. Donati ⁷, nommé en cours d'exercice, a été confirmé dans ses fonctions.

MAROC
Société des Mines d'Oudjda
Compagnie minière du Maroc Oriental
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1929)

Une assemblée extraordinaire tenue le 5 décembre a ratifié la convention passée avec la Société de recherches minières françaises et coloniales et d'entreprises, et elle a

⁷ Angelo Donati (1875-1960) : directeur, puis administrateur de la Banque italo-française de crédit. Voir encadré.

accepté pour l'exécution de ladite convention la substitution à cette société de la Compagnie minière du Maroc Oriental.

Le rapport du conseil d'administration qui a été présenté aux actionnaires expose que dans le courant de l'année 1927, divers permis de recherches de la Société arrivaient à expiration, et que le conseil, qui devait assurer leur transformation en permis d'exploitation, se trouvait démunie non seulement des ressources nécessaires au paiement des taxes qu'entraînait cette transformation, mais encore de celles nécessaires au renouvellement des permis de recherches proprement dits.

Aux termes de la convention, la Compagnie minière du Maroc Oriental se substitue à la société dans la possession des permis et se charge de toutes les taxes nécessaires à la conservation de ces permis qui restent la propriété des Mines d'Oujda.

La Compagnie minière du Maroc Oriental assumera ensuite toutes les dépenses de l'exploitation des gisements, le tout moyennant une redevance de 20 % sur les bénéfices de cette exploitation.

MINES D'OUDJDA
(*L'Africain*, 13 juin 1930)

Cette année encore, les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 19 juin ne comporteront pas, dit-on. des comptes « Profits et pertes », les mines étant restées inexploitées.
